

**EXPERT EN NAVIGATION A PASSAGERS (ENP)**  
**Formation et présentation aux examens de la certification prévue**  
**Agrément accordé par l'arrêté du 24 avril 2023**

**PROGRAMME**

**1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS**

**1.1 - Nature de la formation**

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail.

**1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation**

La formation a pour objet de préparer les candidats à présenter les épreuves de la certification.

Les objectifs opérationnels sont :

- Connaître l'ensemble des textes régissant les passagers
- Identifier les différents passagers, leurs droits et leur porter assistance si nécessaire
- Connaître la réglementation en matière de sécurité et faire appliquer les consignes
- Communiquer en anglais élémentaire
- Organiser la sécurité à bord dans toutes les situations et avec l'utilisation des moyens appropriés

**1.3 - Prérequis**

Le candidat doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme de formation aux premiers secours du type BNS, AFPS, PSC1 ou encore SST en cours de validité avant d'effectuer la formation ENP.

**1.4 - Contenu**

- **Module 1. – Droit des passagers** (distanciel + présentiel)
  - ✓ Règles pour le transport de passagers par voie de navigation intérieure
  - ✓ Accueil des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite
- **Module 2 – Communication** (distanciel + présentiel)
  - ✓ Informations à communiquer aux passagers sur la sécurité et leurs droits
  - ✓ Informations à communiquer avec l'équipage en cas de problème
  - ✓ Connaissance du vocabulaire d'anglais et utilisation avec les passagers, l'équipage et les services extérieurs
- **Module 3 – Equipement de sécurité** (présentiel)
  - ✓ Connaissance du matériel de sécurité
  - ✓ Contrôle des différents éléments
  - ✓ Utilisation des différents équipements de sécurité
- **Module 4 – Evacuation** (présentiel)
  - ✓ Connaissance et mise en œuvre du plan de sécurité et dossier de sécurité
  - ✓ Gestion des situations d'urgence (bateau)
  - ✓ Gestion des situations de crise (passagers)

**1.5 – Sanction visée et modalités**

L'obtention de l'Expert en navigation à passagers (ENP) est subordonnée à la réussite à un examen dont le contenu est défini par la directive européenne du 12 décembre 2017.

Cet examen porte sur chacun des modules et comporte : QCM, interrogation orale individuelle et collective, des mises en situation.

FLUVIA est agréé par le ministère chargé des transports pour réaliser la formation et procéder à l'évaluation. Il délivrera une attestation de réussite le cas échéant. Cependant, la délivrance du certificat de qualification d'Expert en navigation à passagers est assurée par les services instructeurs de la Sécurité fluviale.

Il sera par ailleurs remis à chaque stagiaire à la fin du stage une attestation de formation, quel que soit le résultat de l'évaluation.

### **1.6 – Taux de réussite**

En 2023, le taux de réussite aux examens ENP est de 96% pour 96 candidats.

## **2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES**

### **2.1 – Durée**

La formation dure 3 jours en présentiel soit 21 heures, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 pour la partie présenteielle, plus deux modules d'e-learning.

### **2.2 – Période de réalisation**

Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet [www.institutfluvia.fr](http://www.institutfluvia.fr)

### **2.3 – Lieu**

Les sessions interentreprises se déroulent principalement à Choisy le Roi (94), à Paris (75) ou Cahors (46).

### **2.4 – Effectif**

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 10 maximum pour des sessions inter-entreprises. Pour une session en intra-entreprise, le nombre maximum autorisé est 13 personnes.

### **2.5 – Formateurs**

Cette formation est assurée par l'une des personnes suivantes :

- Bruno DESMURS, ancien pompier et formateur de la société NFS Loire,
- Laurence DIRAT gérante d'une école de navigation,
- Damien ROSSIGNOL, formateur de l'association A Puissance 2,
- Xavier WATTIAU, gérant d'un bateau école et pilote et titulaire des permis Groupe A et Groupe B.
- les professeurs du CFA de la Navigation Intérieure,

Toutes leurs compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

### **2.6 - Moyens pédagogiques et techniques**

La formation est assurée pour partie en e-learning, modules accessibles via smartphone, tablette ou pc et pour partie sur un bateau mais avec une présentation powerpoint, des vidéos, un manuel, d'autres supports écrits. La réalisation de la session à bord d'un bateau à passagers permettra aux stagiaires d'être mis en situation. Aucune navigation n'est prévue

*Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.*

## **3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT**

Le prix de la formation :

Pour les adhérents E2F : 876 € HT (20% de TVA) soit 1051,20 € TTC.

Pour les non adhérents : 979 € HT (20% de TVA) soit 1174,20 € TTC.

Les déjeuners ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

### **Contact – Référent Handicap :**

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13 - Mail : [contact@institutfluvia.fr](mailto:contact@institutfluvia.fr) ou [carine.spander@entreprises-fluviales.fr](mailto:carine.spander@entreprises-fluviales.fr)

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h